

Communiqué de presse

REP Bâtiment : Valdela est agréé par les pouvoirs publics

Toulouse, le 13 octobre 2022 – Après plus de deux ans d'échanges, de concertation et de pédagogie avec l'ensemble des acteurs de la filière du Bâtiment, Valdela franchit une nouvelle étape en obtenant l'agrément lui permettant de collecter, réemployer et recycler les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) de catégorie 2 (déchets non inertes). À venir maintenant : la publication du barème d'éco-contribution pour donner de la visibilité aux acteurs du bâtiment sur le montant qui permettra la reprise gratuite et la seconde vie de ces déchets ; le lancement de la campagne d'adhésion, [en ligne](#), à destination des fabricants, distributeurs et importateurs de produits et matériaux de construction du bâtiment ; ainsi qu'une nouvelle tournée régionale à destination des metteurs sur le marché en novembre. Valdela annonce également un partenariat avec l'éco-organisme Ecominéro, agréé sur la catégorie 1 (déchets inertes) afin de proposer un service complet à ses utilisateurs.

Valdela est agréé sur la catégorie 2 (déchets non inertes)

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ont notifié l'éco-organisme Valdela de l'obtention de son agrément pour gérer la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux non inertes des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB). Celui-ci pourra ainsi prendre en charge les **déchets issus de bois, plâtre, plastiques, verre, laines minérales, bitume, textiles, ou encore menuiseries et huisseries**. Afin de proposer une offre globale sur tous les produits et matériaux de construction du bâtiment (ex : bétons, tuiles, briques, carrelages, céramiques sanitaires, enrobés et pierres), Valdela a noué un **accord de coopération croisé** avec l'éco-organisme expert de la filière minérale, **Ecominéro**, afin de simplifier les démarches des entreprises adhérentes à travers un parcours unique.



" Cet agrément permettra aux fabricants importateurs et distributeurs de ces produits de devenir acteurs de la filière REP PMCB. Il ne s'agit pas d'une finalité, mais bien d'un commencement. L'agrément valide le projet que nous portons et l'ambition que nous avons pour cette filière. Tout d'abord, celui de mettre en place un réseau de collecte le plus adapté possible aux besoins des artisans et de l'ensemble des acteurs du bâtiment. Pour cela, nous misons sur un réseau de proximité à travers le développement de points de collecte chez les distributeurs et négoce et sur les chantiers de construction et rénovation. Notre souhait est de faire des metteurs sur le marché de ces PMCB non pas de simples contributeurs, mais de vrais acteurs de l'économie circulaire dans sa globalité. En développant à la fois l'intégration de matières recyclées dans leurs produits, mais aussi en les aidant au développement de la réparation, du réemploi ou de l'économie de la fonctionnalité. Enfin, notre dessein est de faire de cette nouvelle filière, une filière nationale, effective sur l'ensemble du territoire dès son démarrage, en incluant les territoires ultra-marins, pour qui ce sujet des déchets est aujourd'hui critique. Les ambitions posées, nous aurons à planifier le déploiement de la filière de manière concertée et pragmatique avec les acteurs ; notamment en appliquant la méthodologie mise en place lors de nos expérimentations, avec le plus de pédagogie possible ».

Arnaud Humbert-Droz, Président Exécutif de Valdela

Un éco-organisme opérationnel et pragmatique

La mise en œuvre de la filière REP PMCB est prévue pour le 1er janvier 2023. Les metteurs sur le marché (fabricants, distributeurs et importateurs de produits et matériaux de construction) devront ainsi choisir à quel éco-organisme ils verseront leur éco-contribution et **se mettre en conformité avec cette nouvelle obligation réglementaire**. Valdela souligne son **savoir-faire depuis plus de 10 ans quant à la gestion des déchets professionnels et insiste sur son « pragmatisme », déjà reconnu par Chaussou Matériaux, CMEM et Groupe Janneau qui deviennent ses premiers actionnaires. La campagne d'adhésion est déjà ouverte en ligne : <https://bit.ly/adhesionValdela>**

En conclusion, Arnaud Humbert-Droz souligne que « cette filière est complexe et notre enjeu sera de nous assurer que nous sommes en capacité d'accompagner les acteurs du bâtiment, de sorte que ces derniers y trouvent leur place et obtiennent auprès de nos équipes d'experts les réponses à toutes leurs questions. Un travail passionnant que nos collaborateurs mènent depuis 10 ans et que nous sommes fiers de leur mettre à disposition. **En effet, plus que nous, ce sont eux qui doivent être prêts pour cette nouvelle aventure, et c'est tout le sens de notre engagement qui commence aujourd'hui ».**



L'équipe Valdélia sur BATIMAT 2022



Valdélia : un service de proximité et de qualité éprouvé

À propos

Éco-organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique depuis 2013, Valdélia organise la filière de collecte et de recyclage des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) non ménagers. Financée par une éco-contribution, la filière Valdélia propose des services de proximité à très forte valeur ajoutée auprès des collectivités, entreprises, associations de toutes tailles et de tous les secteurs, sur l'ensemble du territoire national. C'est autour d'un solide réseau de prestataires et de partenaires que Valdélia mutualise non seulement ses solutions opérationnelles de collecte et de traitement, mais organise aussi la seconde vie des produits. Son existence répond à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux stratégiques, ainsi qu'à une obligation légale. Fort de son expertise reconnue et de son expérience de terrain depuis près de 10 ans, Valdélia vient d'être agréé sur la filière REP Bâtiment.

